



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 26 décembre 2022

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Un guichet unique inter-administrations créé dans l'Hérault pour améliorer la prise en charge des projets d'énergies renouvelables

Pour répondre à l'un des enjeux fixés par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, celui d'accroître la part de la production d'électricité d'origine renouvelable sur le territoire, **le préfet de l'Hérault Hugues Moutouh a décidé de créer dans le département un pôle des Energies Renouvelables (pôle EnR).**

Avec 1 410 GWh d'électricité produit quotidiennement par l'intermédiaire des énergies renouvelables, pour une consommation d'électricité totale de 6 351 GWh, **la part de la production d'électricité d'origine renouvelable (22 %) dans l'Hérault doit encore évoluer** pour répondre à l'objectif national fixé par la loi de 2015 (40%).

La création du nouveau pôle EnR va permettre de répondre à cet **objectif de développement des énergies renouvelables** tout en veillant à garantir les enjeux de la préservation de la biodiversité, de la production agricole, de la préservation du paysage et du patrimoine.

Composé des **équipes locales** de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), ainsi que de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et du gestionnaire du réseau de distribution de l'électricité ENEDIS, le nouveau pôle EnR vise à :

- **faciliter les échanges** entre porteurs de projets et toutes les administrations parties prenantes ;
- **favoriser le dépôt de dossiers** de qualité ;
- **assurer un rôle de conseil** sur tout avant-projet, avant le dépôt officiel d'un permis par son porteur.

Le pôle EnR 34 peut être sollicité par les porteurs de projets en déposant leur dossier sur la plate-forme « France transfert » (<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>) et en transmettant à l'adresse : pole-enr@herault.gouv.fr

Toutes les informations sont à retrouver sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault : <https://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Transition-energetique>

Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2